



CONCOURS : RH-F-130(21) – POSTE SYNDIQUÉ – FEÉSO
AVIS INTERNE/EXTERNE
Superviseure/superviseur du dîner

Poste : Superviseure/superviseur du dîner

Date d'entrée en fonction: dès que possible

Lieu: École publique Pavillon-de-l'Avenir

Pourcentage d'affectation: 5 heures/semaine; 40 semaines/année

Taux horaire: Entre 22,11 \$ et 27,64 \$ classification 4

Sommaire des responsabilités:

La personne qui occupe ce poste relève de la direction d'école et a pour rôle d'assurer la surveillance des élèves pendant la période du repas ou la pause santé.

Exigences et qualifications:

- Diplôme d'études secondaires;
- Minimum de six mois d'expérience d'emploi auprès d'élèves d'âge scolaire;
- Être capable de résoudre des conflits simples entre les élèves;
- Démontrer de la débrouillardise;
- Démontrer un sens de l'initiative;
- Être capable de communiquer clairement avec les élèves selon leur âge;
- Démontrer des aptitudes en communication de la langue française pour transmettre verbalement un compte-rendu des activités des élèves aux titulaires de classe;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Démontrer un bon jugement.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par l'entremise du site Web avant **12 h le 3 juin 2022** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Veuillez placer votre demande en ligne sur le site Web du Conseil.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Anne-Marie Gélineault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.